



## Amende excès de vitesse sans radar suite à un accident

Par **Imane07777**, le **23/05/2019 à 18:39**

Bonjour alors voila, j'ai fais un accident de voiture sur une route hors agglomération limitée à 70km/h. J'étais tout au plus à 60km/h quand je roulais et lorsque j'ai prit le virage j'étais en quatrième mais j'étais bcp moins que 60km/h. J'ai donc été accidenté. Et là je reçois 13 jours après une amende pour excès d'en vitesse eu égard les circonstances en vertu de l'alinéa 4 (paragraphe IV) de l'article 413-17 du code de la route. Je trouve ça injustifié car si je me base sur l'article il y a marqué non maitrise de sa vitesse ou de ne pas réduire la vitesse. J'ai réduis ma vitesse car il est impossible de prendre un virage à 70 sans faire rouler la voiture. De plus il n'y avait aucun radar ni rien, il s'agit seulement de spéculation faite par le conducteur du véhicule en face et la gendarmerie arrivée 10 minutes après l'accident. Svp aidez moi je veux contester car c'est injuste et non fondé je pense mais je ne sais pas comment m'y prendre.

Par **Visiteur**, le **23/05/2019 à 18:51**

Bonjour

Malheureusement, un tel PV est possible si les militaires estiment que la vitesse de la voiture n'est pas réduite lors du dépassement d'un piéton, lorsque les conditions de visibilité sont insuffisantes ou **dans les virages...**

L'infraction pour défaut de maîtrise du véhicule s'apparente ainsi à une mesure de prévention, régie par l'article R413-17 du Code de la route.

Vous n'aurez pas de retrait de points.

<https://www.auto-ecole.net/code/reglementation-et-responsabilite/les-sanctions-de-la-vitesse>

Vous pouvez contester, mais sans garantie du résultat.

Par **Imane07777**, le **23/05/2019 à 18:53**

Bon bah merci à vous, votre réponse m'aide beaucoup. Bonne journée et encore merci.

Par **youris**, le **23/05/2019** à **20:26**

bonjour,

vous n'indiquez pas les circonstances de votre accident, mais si cela s'est produit dans le virage, il y a de fortes chances que vous ayez pris le virage à une vitesse excessive sinon vous n'auriez pas eu cet accident par perte de contrôle d evotre véhicule.

salutations

Par **Imane07777**, le **23/05/2019** à **20:30**

L'accident est dû à une malformation de la chaussée, après effectivement je n'étais pas à une vitesse adéquate.

Par **Visiteur**, le **23/05/2019** à **23:01**

C'est vous qui le dites...

...malformation de la chaussée,

...pas à une vitesse adéquate.

Ce sont bien là 2 circonstances accidentogènes